

L'ESSENTIEL 2021

CONSTRUIRE, PLAIDER, GRANDIR ET FAIRE GRANDIR

L'année 2021 a été un moment charnière, qui a vu l'accroissement de notre activité et la poursuite de l'innovation de nos programmes. A travers le monde, les villages d'enfants SOS ont vécu au rythme des restrictions sanitaires et des accalmies de Covid-19. Sur tous les terrains où SOS Villages d'Enfants a déployé ses programmes et accueilli des enfants et des jeunes sans soutien parental, nous avons progressé et innové pour adapter notre action aux besoins des enfants. En France, notre association a participé à impulser un changement législatif, avec un travail de plaidoyer mené auprès des décideurs lors des discussions autour de la loi relative à la protection de l'enfance. Nous avons grandi aussi, avec la construction, la mise en chantier et la signature de nouveaux villages SOS pour une capacité d'accueil accrue des enfants. A l'international, notre soutien financier aux associations nationales s'est accru à travers la mise en place de programmes pérennes ou d'actions d'urgence pour un monde toujours plus solidaire que nous construisons ensemble.



Isabelle Moret
Directrice générale

Daniel Barroy
Président

© Philippe Besnard / SOS Villages d'Enfants



CONFIANCE ET STABILITÉ

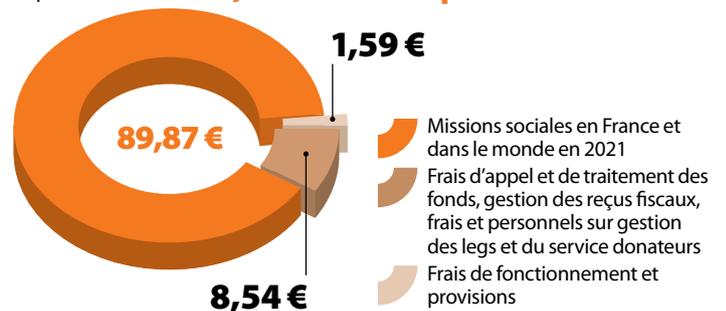
- L'Assemblée générale, composée de membres adhérents, élit le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration prend toutes décisions nécessaires au fonctionnement de l'association et en détermine la politique générale.
- Daniel Barroy est Président du Conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants depuis le 13 juin 2015. Isabelle Moret assure la Direction Générale depuis juin 2018.
- SOS Villages d'Enfants France est membre fondateur de la Fédération SOS Villages d'Enfants International présente dans 138 pays et territoires. Le Président de SOS Villages d'Enfants France siège au Sénat de SOS Villages d'Enfants International. La Fédération a un rôle d'organisation, de suivi et de contrôle de l'action des associations nationales membres de la fédération. Elle est garante de la qualité des programmes, de l'accompagnement des enfants, de la transparence, de la rigueur des flux financiers et de l'utilisation des fonds. 54 % des fonds collectés auprès des donateurs privés ou entreprises français sont affectés au soutien de ces actions dans le monde.
- À travers le monde, c'est dans le respect des droits de l'enfant, des cultures et des traditions locales, que chaque enfant peut se construire dans un cadre qui favorise la réparation de ses traumatismes, la projection vers l'avenir et son insertion dans la société comme tous les autres enfants.

NOTRE PROJET ASSOCIATIF

- SOS Villages d'Enfants France est une association (loi 1901) apolitique et non confessionnelle. Créée en 1956 par Gilbert Cotteau dans le Nord de la France, à partir d'une idée née en Autriche en 1949, elle est reconnue d'utilité publique dès 1969.
- Elle participe à la mission de protection de l'enfance en France et dans le monde en accueillant des fratries d'enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents.
- Permettre à des frères et sœurs de (re)trouver les soutiens, les repères affectifs et éducatifs dont ils ont besoin pour grandir et se développer en conjuguant sécurité affective, professionnalisme et engagement à long terme.
- L'association développe plusieurs partenariats avec de nombreuses associations et des collectifs afin de défendre les droits de l'enfant et la protection de l'enfance. Elle coordonne 2 collectifs : la Dynamique de la Convention aux Actes (DCAA) et Cause Majeur !

EMPLOI DES RESSOURCES

Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, **89,87 € vont au profit des enfants.**



ACTIVITÉS MARQUANTES

Mobilisation collective

L'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles s'est maintenu malgré les aléas et les conséquences de la crise sanitaire.

Plaidoyer pour tous les enfants

L'association a travaillé toute l'année à porter ses messages en faveur de l'effectivité des droits des enfants afin de lutter contre les inégalités mondiales. Elle a été auditionnée lors des débats sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfance pour y défendre la non-séparation des fratries et la sécurisation des parcours des jeunes majeurs.

Création de nouveaux villages d'enfants SOS

L'association a remporté un appel à projets pour l'implantation d'un village d'enfants SOS dans les Pyrénées-Atlantiques pour une capacité d'accueil de 40 places. 2 nouveaux villages d'enfants SOS de 40 places ont également été actés dans le département de l'Allier, ce qui porte à 5 le nombre de villages d'enfants SOS à construire.

Soutien international

Nous avons soutenu le projet de protection de l'enfance ARPEJ (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Togo), et répondu présents suite au séisme en Haïti comme en Arménie auprès des déplacés du Haut-Karabakh. Nous avons maintenu notre action à Madagascar dans le cadre de l'urgence Covid-19.



SOS Villages d'Enfants est membre du Don en confiance depuis 1992 et soumise à des contrôles internes et externes.

COMMENT ONT ÉTÉ UTILISÉES LES RESSOURCES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les ressources de la générosité du public de 36,9 M€ ont permis de financer les emplois de 35,4 M€ de la manière suivante :

- Missions sociales pour 27,1 M€ (dont 4,3 M€ en France et 22,8 M€ à l'international) ;
- Frais de recherche de fonds pour 7,7 M€ ;
- Frais de fonctionnement pour 0,6 M€.

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public en 2021 (collecte et libéralités) :



© SOS Villages d'Enfants

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION SIMPLIFIÉ

	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	36 888	36 888	34 448	34 448
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	3 231		2 252	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	48 484		44 778	
4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 249	10	548	186
5. UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	159	159	163	148
TOTAL	90 009	37 056	82 189	34 781
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	78 472	27 151	74 727	26 309
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 688	7 688	5 945	5 945
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	612	612	1 360	1 360
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	729	40	1 162	102
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	50		50	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	44	44	118	118
TOTAL	87 594	35 534	83 362	33 833
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 415	1 523	-1 173	948

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

100 % de nos emplois sont financés par les ressources liées à la générosité du public.

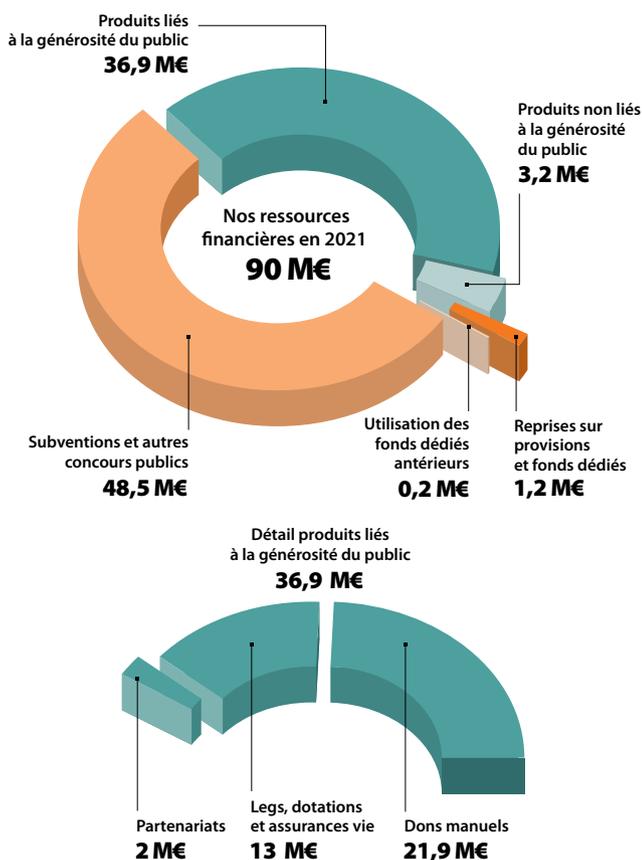
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	27 151	26 309	1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	36 888	34 448
1.1 Réalisées en France	4 345	6 441	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	4 342	6 086	1.2 Dons, legs et mécénats	36 887	34 447
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	4	355	- Dons manuels	21 886	20 822
1.2 Réalisées à l'étranger	22 806	19 868	- Legs, donations et assurances-vie	12 980	11 491
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	2 021	2 135
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes à l'étranger	22 806	19 868	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1	1
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 688	5 945			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 688	5 945			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	612	1 360			
TOTAL DES EMPLOIS	35 451	33 613	TOTAL DES RESSOURCES	36 888	34 448
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	40	102	2 - REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	10	186
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	44	118	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	159	148
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 523	948	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	37 056	34 781	TOTAL	37 056	34 781



© Katerina Ilievska - SOS Villages d'Enfants

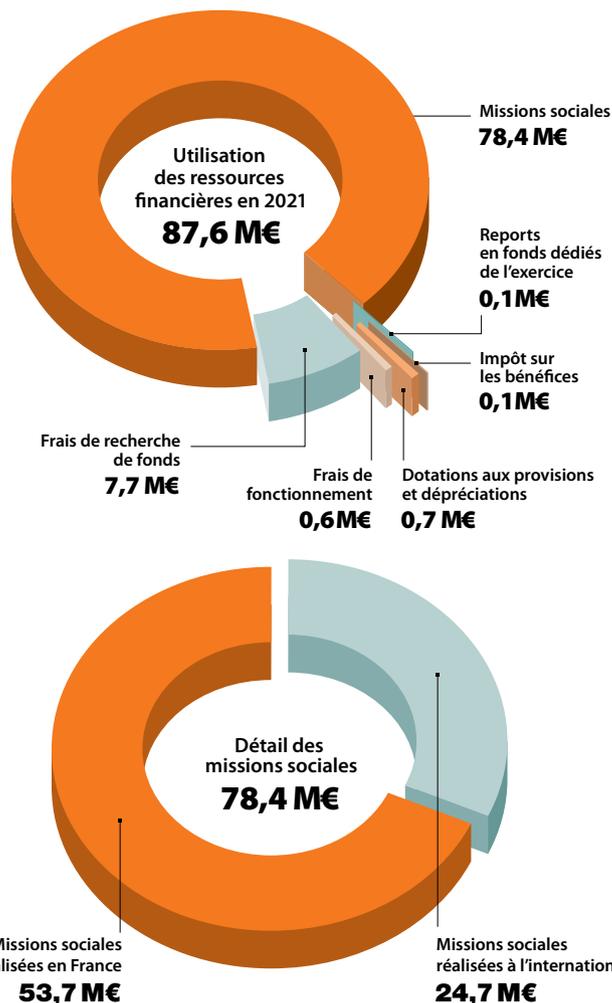
RESSOURCES FINANCIÈRES

Nos ressources financières sont de 90 M€ en 2021, elles sont essentiellement composées des subventions reçues des conseils départementaux pour notre activité en France (54 %) et des produits issus de la générosité du public (41 %), essentiellement des dons (2/3) et des legs (1/3).



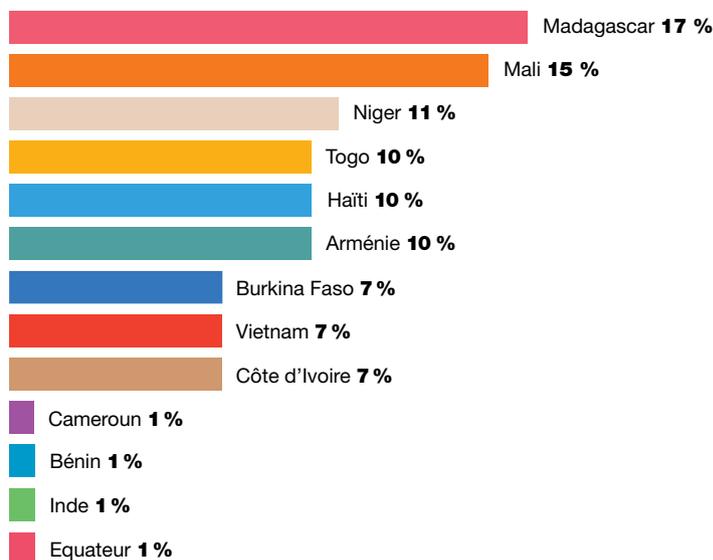
UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les missions sociales ont représenté en 2021 un coût de 78,4 M€ réparti comme suit : 68% en France et 32% à l'international.



En France le financement de l'activité a permis d'accompagner plus de 1000 enfants et jeunes au sein de 17 villages SOS, de programmes de renforcement de la famille et d'une maison d'accompagnement des jeunes majeurs.

A l'international, le soutien financier issu de la générosité du public a permis de soutenir 47 villages d'enfants SOS à travers 23 pays :



BILAN PATRIMONIAL

ACTIF (EN K€)	2021	2020
I. ACTIF IMMOBILISÉ	84 540	85 558
Immobilisations incorporelles	759	790
Immobilisations corporelles	83 743	84 728
<i>dont Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	<i>10 207</i>	<i>14 979</i>
Immobilisations financières	37	40
II. ACTIF CIRCULANT	61 887	63 920
dont :		
Créances reçues par legs ou donations	6 648	8 523
Valeurs mobilières de placement	37 634	37 355
Disponibilités	9 303	8 396
III. AUTRES	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	146 427	149 477

PASSIF (EN K€)	2021	2020
I. FONDS PROPRES	75 453	72 570
dont :		
Fonds propres avec et sans droit de reprise	11 716	11 026
Réserves	59 443	58 459
Report à nouveau	1 274	3 919
Excédent ou déficit	2 415	- 1 173
II. FONDS DÉDIÉS ET FONDS REPORTÉS	15 214	17 892
<i>dont « Fonds reportés liés aux legs ou donations »</i>	<i>15 003</i>	<i>17 556</i>
III. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 839	9 023
IV. DETTES	48 921	49 993
<i>dont « Dettes des legs ou donations »</i>	<i>2 228</i>	<i>6 281</i>
V. AUTRES	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	146 427	149 477

Politique de réserve et affectation prévisionnelle des ressources

Les réserves constituées par l'association vont permettre de financer le développement de l'association dans les prochaines années à travers la construction de 5 nouveaux villages d'enfants SOS. La réserve prudentielle de 23,5 M €, qui correspond à une année de fonctionnement, permet aussi de faire face aux aléas.

ÉVALUATION ET IMPACT SOCIAL

Plusieurs dispositifs d'évaluation de nos actions et projets

EN FRANCE

- Une démarche d'évaluation vient interroger régulièrement la pertinence, la cohérence et l'efficacité des activités des établissements, l'évaluation de la dynamique d'amélioration engagée par chacun d'eux, ainsi que l'examen exhaustif des thématiques et registres spécifiques définis règlementairement. Des outils tels que les rapports d'activité (annuels), les rapports de pilotage (semestriels), et les visites annuelles qualité permettent de suivre et d'évaluer régulièrement les feuilles de route et actions engagées dans et par les établissements pour permettre à chaque enfant de trouver sa résilience.
- Politique de protection de l'enfance : notre politique de protection des enfants s'appuie sur 4 piliers – sensibiliser, prévenir, déclarer et répondre, suivre et rendre compte – autour desquels se sont déployées nos actions depuis 2020. Une analyse régulière et détaillée des incidents permet d'identifier les plans d'action et axes de progrès au niveau associatif.
- Une auditrice interne est venue renforcer depuis 2019 le dispositif de prévention et gestion des risques, avec la mise en place d'audits internes réalisés en établissements et au siège de SOS Villages d'Enfants, et également avec la priorisation et le suivi de plans d'action issus de la cartographie des risques de l'association.

À L'INTERNATIONAL

- Pour les activités financées dans les pays partenaires, un suivi régulier est réalisé par l'équipe des programmes internationaux depuis Paris. SOS Villages d'Enfants France se déplace sur le terrain au moins une fois tous les deux ans.
- SOS Villages d'Enfants France participe à la planification et au suivi des activités des associations SOS Villages d'Enfants nationales financées. L'objectif est d'évaluer la pertinence des actions, le soutien financier étant conditionné au respect des politiques de bonne gestion, de bonne gouvernance et de protection des enfants.
- Les projets bénéficiant de cofinancements institutionnels (Centre de crise et de sortie du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Agence Française de Développement et Gouvernement princier de Monaco) sont suivis par l'équipe de la Direction des Programmes Internationaux, qui analyse les rapports et indicateurs et se rend très régulièrement dans les pays d'intervention. La majorité d'entre eux font en outre l'objet d'une évaluation externe.

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les comptes de SOS Villages d'Enfants France sont certifiés sans réserve par le cabinet Ernst & Young. Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, annuel et financier de l'année 2021, disponibles sur le site Internet de l'organisation www.sosve.org et obtenus sur simple demande.

SOS Villages d'Enfants
8 Villa du Parc de Montsouris
75014 Paris
Tél. 01 55 07 25 25